

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES

SERVICE DES ASSEMBLEES

VB/EL/CV/210622ExtraitsPVCM

AUBAGNE, le 21 Juin 2022

EXTRAITS du PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 21 JUIN 2022

La séance du Conseil Municipal, installée à l'Esplanade du Bras d'Or, ouverte à 17 heures (en raison de la Fête de la Musique), est présidée par M. Gérard GAZAY, Maire, qui procède à l'appel nominal.

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents 33
Excusés 10

(ayant donné procuration :

M. Philippe AMY à M. Pascal AGOSTINI
Mme Julie GABRIEL à Mme Sophie AMARANTINIS
Mme Irène DUPLAN à Mme Brigitte AMOROS
Mme Monique MOISE-HIRMANN à M. André LEVISSE
Mme Cécile BOURGUIGNON à M. Yoann LEANDRE
M. Franck-Clément CHAMLA à M. Laurent GUEDJ
M. Anthony COETTO à M. Jérémy PANGOURASSOU
M. Zarick KOURICHI à M. Alain ROUSSET
Mme Eliette MEZERGUES-MAUTREF à Mme Clémentine FARDOUX
Mme Joëlle MELIN à Mme Michèle BOUGEAREL)

Arrivée de M. Zarick KOURICHI à la délibération n° 01-210622

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents 34
Excusés 09

Arrivée de Mme Julie GABRIEL à la délibération n° 07-210622

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents 35
Excusés 08

--- ooo O ooo ---

M. Le Maire : Le quorum, malgré le retard de certains, est néanmoins atteint, nous pouvons donc ouvrir ce Conseil Municipal.

Comme le règlement l'exige, je vous propose de désigner le secrétaire de séance. M. PANGOURASSOU, si vous voulez bien nous faire l'honneur d'être le secrétaire de séance, vous l'êtes.

Les Procès-Verbaux du Conseil Municipal du 22 Mars et du 3 Mai 2022 vous seront transmis ultérieurement.

La date du prochain Conseil Municipal a été arrêtée au **Jeudi 22 Septembre 2022**. Il devrait se tenir à **l'Espace des Libertés**.

POUR INFO :

La délibération n° **06-210622** portant sur l'approbation de la cession d'une parcelle de terrain est retirée de l'Ordre du Jour et reportée au prochain Conseil Municipal.

Mes Chers Collègues, après le vote des délibérations budgétaires, je vous invite à venir signer les documents qui se trouvent à votre disposition sur la table à côté de l'Administration.

Je vous invite maintenant à passer à **l'examen de l'Ordre du Jour**.

--- 000 O 000 ---

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

« ADMINISTRATION GENERALE »

01-210622 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Approbation de la modification du capital social et des statuts de la
Société Publique Locale S.O.L.E.A.M. (S.P.L.).

Afin de prendre en compte l'entrée de la Commune de Marignane ainsi que le retrait de la Commune de Gémenos dans le capital de la S.O.L.E.A.M., par cette délibération, il est proposé que le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la S.P.L. portant sur la répartition du capital social et la composition du Conseil d'Administration de la S.O.L.E.A.M.

La délibération n° **01-210622** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ, PERRIN-TOININ et Mme BOUGEAREL (2).

.../...

**02-210622 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
**Approbation de la convention cadre avec le Département des Bouches-
 du-Rhône relative au dispositif « Carte Jeune » porté par la
 plateforme « Jeunesse en Provence ».****

Dans le cadre de sa politique en faveur de sa jeunesse, la Ville d'Aubagne souhaite reconduire le dispositif « Carte Jeune » ayant pour vocation notamment de faciliter l'accès à la culture.

La nouvelle « Carte Jeune » s'adressera désormais à un public âgé de 11 à 25 ans

Cette délibération a pour objet d'approuver la reconduction de la Convention avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône définissant les modalités de partenariat.

La délibération n° **02-210622** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »

**03-210622 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
**Instauration du régime d'autorisation préalable à la mise en location et
 délimitation de son périmètre géographique d'application.****

Dans le cadre de l'amélioration de l'action communale déjà engagée au titre de l'Habitat indigne et de la lutte contre l'Habitat dégradé, par cette délibération, il est proposé de solliciter la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'instauration du régime d'autorisation préalable à la mise en location afin d'assurer un logement digne et décent aux locataires.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **03-210622** est adoptée à l'UNANIMITE.

**04-210622 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
**Approbation de l'acquisition d'un local commercial situé en rez-de-
 chaussée d'un immeuble sis 7 rue Rastègue à Aubagne, figurant au
 cadastre sous le numéro 120 de la Section AD, appartenant à la S.C.I.
 ZABALA représentée par Madame Isabelle ZABALA.****

Dans le cadre de sa politique de revitalisation du centre ancien, par cette délibération, il est proposé d'acquérir auprès de la S.C.I. ZABALA l'immeuble situé 7 Rue Rastègue cadastré Section AD n° 120, pour une surface totale de 65 m², au prix de 25.000 €.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **04-210622** est adoptée à l'UNANIMITE.

05-210622 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation d'une cession au profit de la Société SARTORIUS STEDIM de diverses emprises foncières affectées à la seule desserte de leurs propriétés après désaffectation et procédure de déclassement du domaine public.

Cette délibération a pour objet d'approuver le projet d'une cession au profit de la Société SARTORIUS STEDIM, implantée dans la Zone Industrielle des Paluds, Avenue de Jouques, de diverses emprises foncières affectées à la seule desserte de leurs propriétés après désaffectation et procédure de déclassement du domaine public ainsi que le principe d'échange de foncier subséquent permettant ainsi le redéploiement de ses activités. Il est à préciser que ce projet s'inscrit totalement dans le nouveau schéma directeur du site et est conçu dans un souci d'amélioration de l'impact environnemental.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **05-210622** est adoptée à l'UNANIMITE.

06-210622 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation de la cession à Madame Jeannine GIUDICELLI d'une portion de parcelle de terrain de 68 m² à détacher de la parcelle cadastrée Section BY n°362, située Chemin Neuf des Royantes.
RETIREE de l'ORDRE du JOUR.

07-210622 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation de la cession au profit de la Société IMMOSTONE des parcelles cadastrées Section AM numéro 436 d'une contenance de 325 m² et numéro 441 d'une contenance de 41 m² situées Avenue Roger Salengro.

Dans le cadre du permis de construire d'un immeuble de 42 logements avec commerces en rez-de-chaussée, sis Avenue Roger Salengro, délivré à la Société IMMOSTONE, cette délibération a pour objet la cession de parcelles de terrain de 41 m², moyennant le prix de 130.000 €, conforme à l'avis du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondants. Cette cession permettra de reculer la construction de la voie dans un objectif plus qualitatif pour le projet.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **07-210622** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ, PERRIN-TOININ, M. GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

**08-210622 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
**Approbation de la cession d'une partie du trottoir angle Saint-Michel/
 Rue Flandi à Monsieur et Madame BOREL.****

Cette délibération a pour objet la cession d'une parcelle de terrain de 142 m², après désaffectation et déclassement du domaine public, sise à l'angle Saint-Michel et du Chemin de la Colline aux Oiseaux, au profit de Monsieur et Madame BOREL, propriétaires mitoyens, moyennant le prix de 28.000 €, conforme à l'avis du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondants. Cet ancien canal d'irrigation non utilisé ne présente aucun intérêt public pour la Commune.

Cette emprise foncière à détacher du domaine public permettrait à ces propriétaires de disposer d'une surface aménageable à végétaliser tout en maintenant une bande de circulation piétonne.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **08-210622** est adoptée à l'UNANIMITE.

**09-210622 - Sur le rapport de Monsieur Matthieu HERMANT, Conseiller Municipal -
**Approbation de l'acquisition auprès de la SAFER de biens bâtis et non
 bâtis situés Camp Lambert.****

Par cette délibération et conformément aux délibérations du 29 Septembre 2021 et du 22 Mars 2022, il est proposé de poursuivre l'acquisition auprès de la SAFER du solde de la propriété correspondant à l'ensemble de parcelles non bâti totalisant 7 ha 73 a 97 ca de zone naturelle et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse unilatérale d'achat correspondante.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **09-210622** est adoptée à l'UNANIMITE.

**10-210622 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint -
**Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune à
 partir du 1^{er} Juillet 2022.****

Au regard de la volonté de réduire les consommations d'énergie pour la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses, cette délibération vise à approuver le principe de l'extinction nocturne partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune à partir du 1^{er} Juillet.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **10-210622** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;
 Vote contre de Mme BOUGEAREL (2).

**11-210622 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Revalorisation des Autorisations des Programmes et Crédits de Paiement.**

Conformément à la réglementation, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement comprennent des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (A.P./C.P.) qui ont été créés par délibération du Conseil Municipal du 30 Mars 2016 et sont modifiés annuellement.

Par cette délibération, il est proposé de se prononcer sur la revalorisation des Autorisations de Programme et sur l'affectation des Crédits de Paiement au titre de l'année 2022 pour un montant total de 24.976 €.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **11-210622** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN, Mme BENASSAYA-NIVET et Mme BOUGEAREL (2).

**12-210622 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation de la Décision Modificative n° 2 du Budget Principal 2022.**

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la Décision Modificative n° 2 du Budget Principal 2022, arrêtée aux montants ci-après :

Pour la Section de Fonctionnement	3.339.760,72 €
Pour la Section d'Investissement	24.976,00 €

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **12-210622** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN, Mme BENASSAYA-NIVET et Mme BOUGEAREL (2).

**13-210622 - Sur le rapport de Madame Stéphanie HARKANE, Adjointe au Maire -
Approbation de la dénomination « Aubagne Ville Touristique ».**

Dans le cadre de la poursuite de son développement touristique, cette délibération propose de solliciter la dénomination de « Commune Touristique » et de déposer un dossier auprès de la Préfecture à cet effet, afin de permettre de conforter la vocation de la Commune d'Aubagne en ce domaine.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **13-210622** est adoptée à l'UNANIMITE.

**14-210622 - Sur le rapport de Monsieur André LEVISSÉ, Adjoint au Maire -
Approbation des tarifs de la Taxe Locale de la Publicité Extérieure
2023.**

Conformément à la réglementation, cette délibération permet d'actualiser les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.) applicables à compter du 1^{er} Janvier 2023.

Par cette délibération, il est également proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de ces tarifs, au recouvrement et à la mise en œuvre de la T.L.P.E.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 14-210622 est adoptée à l'UNANIMITE.

**15-210622 - Sur le rapport de Monsieur Stéphane CANTARINI, Conseiller Municipal -
Adhésion à la Fédération Nationale des Marchés de France
(F.N.S.C.M.F.), en vue de la candidature de la Ville au « Trophée
annuel de la Fédération Nationale des Marchés de France ».**

Dans le cadre de l'engagement en faveur de l'économie locale et l'intérêt pour la Commune d'Aubagne de dynamiser et renforcer l'attractivité de son cœur de ville, il est proposé, par cette délibération, d'adhérer à la Fédération Nationale des Marchés de France aux fins d'obtenir le label « marchés de France » pour un montant annuel de 400 euros et, consécutivement, de prétendre au titre du « Trophée annuel de la Fédération Nationale des Marchés de France ».

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 15-210622 est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « SECURITE, PREVENTIONS, CITOYENNETE ET
VILLE NUMERIQUE »

**16-210622 - Sur le rapport de Monsieur Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire -
Approbation du versement aux associations et organismes porteurs
d'actions de la participation de la Ville d'Aubagne au titre de la
programmation 2022 du Conseil Intercommunal (Aubagne / La Penne-sur-
Huveaune) de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la
Radicalisation (C.I.S.P.D.R.).**

Cette délibération propose de verser la contribution de la Ville d'Aubagne aux associations et organismes qui assument une mission définie dans un cadre contractuel, au titre de la programmation 2022 du C.I.S.P.D.R.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 16-210622 est adoptée à l'UNANIMITE.

**17-210622 - Sur le rapport de Mme Sophie AMARANTINI, Adjointe au Maire -
Approbation du montant de la participation de la Ville d'Aubagne à la
Ville de Carnoux pour l'accueil d'enfants domiciliés à la résidence
« les Romarins » du Camp de Carpiagne.**

Dans le cadre de la convention de partenariat avec la Commune de Carnoux fixant le montant et les conditions de la participation financière aux dépenses de fonctionnement engagées dans ses écoles au titre de la scolarisation d'enfants, cette délibération permet d'approuver le versement de la participation financière à la Commune de Carnoux, au titre de l'année scolaire 2021-2022, pour l'accueil de 25 enfants domiciliés à la Résidence « les Romarins », Camp de Carpiagne ou sur Aubagne et scolarisés à Carnoux pour un montant de 15.792 euros.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 17-210622 est adoptée à l'UNANIMITE.

**18-210622 - Sur le rapport de Monsieur Zarick KOURICHI, Conseiller Municipal -
Approbation de la reconduction du dispositif « ECOBUS » pour l'année
scolaire 2022-2023.**

Cette délibération, dans le cadre de l'aide à la mobilité des jeunes Aubagnais, a pour objet d'approuver la reconduction du dispositif ECOBUS.

Une allocation de 50 euros est prévue pour les étudiants remplissant les conditions d'octroi.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 18-210622 est adoptée à l'UNANIMITE.

**19-210622 - Sur le rapport de Monsieur Zarick KOURICHI, Conseiller Municipal -
Approbation de la reconduction des dispositifs « Chéquier Jeunes
Aubagnais » et « Carte Jeunes ».**

Cette délibération propose de reconduire les dispositifs « Chéquier Jeunes Aubagnais » et « Carte Jeunes » permettant de faciliter l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs et aux transports scolaires.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 19-210622 est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « SPORT ET EVENEMENTS SPORTIFS »

20-210622 - Sur le rapport de M. Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire -

Approbation de la convention de mutualisation avec le Conseil Régional au titre de l'année 2021-2022 pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les lycées.

La Ville d'Aubagne met à disposition des lycées publics et privé, implantés sur son territoire, plusieurs équipements sportifs. La présente délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la participation financière de la Région fixée au titre de l'année scolaire 2021-2022.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 20-210622 est adoptée à l'UNANIMITE.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

21-210622 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -

Mise à jour du tableau des emplois des postes budgétaires 2022.

Pour répondre aux besoins et aux nécessités d'organisation des services, cette délibération vise à adopter le tableau des postes budgétaires au titre de l'année 2022.

La délibération n° 21-210622 est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ et PERRIN-TOININ.

22-210622 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -

Définition d'emploi déjà créé au tableau des postes budgétaires.

Conformément à la réglementation, il est proposé, par cette délibération, de définir un emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique, créé au tableau des effectifs.

La délibération n° 22-210622 est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ et PERRIN-TOININ.

23-210622 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -

Mise à jour des grades dans la définition des taux de promotion relatifs aux avancements de grade et fixation des taux de promotion applicables aux avancements à l'échelon spécial.

Conformément à la réglementation, cette délibération a pour objet de mettre à jour des grades dans la définition des taux de promotion applicables aux avancements de grade et d'en fixer le tableau des taux de promotion pour l'ensemble des cadres d'emplois de la Ville d'Aubagne, hormis ceux de la filière de la Police Municipale.

La délibération n° **23-210622** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ et PERRIN-TOININ.

24-210622 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
1.607 heures : définition des Sujétions Particulières.

Comme suite à la mise en œuvre de la durée de travail à 1.607 heures à compter du 1^{er} Janvier 2022, cette délibération propose de définir les sujétions particulières.

La délibération n° **24-210622** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ et PERRIN-TOININ. Abstentions de M. GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

VIE MUNICIPALE

25-210622 - Sur le rapport de Monsieur Le Maire -
Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par cette délibération, le Conseil Municipal prend acte de la communication de la copie des comptes-rendus de l'exercice des mandats confiés à Monsieur le Maire dans le cadre des Articles L. 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 17 Juillet et 13 Octobre 2020.

--- ooo O ooo ---

La séance du Conseil Municipal est terminée.

Merci mes Chers Collègues. Il est 19 heures 30. Il est temps de vous libérer pour se retrouver pour la Fête de la Musique dans tout AUBAGNE.

Merci à tous et bonne soirée.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus et le public.

La séance est levée.

